

Compte-rendu du conseil d'école du premier trimestre
Vendredi 13 novembre 2020
18h/20h15

Etaient présents :

Mme PARCELIER, Mme PIVOIS- MARTIN, M LEMASSON, Mme BONNET, Mme REJOU, Mme THEVENOT, Mme CORNEE M REYMBAUT M THOMASSON Mme FRUGIER Mme DELAGE	Professeurs des écoles Directrice Inspecteur de l'Education Nationale Maire de la commune Adjointe au Maire chargée des affaires scolaires DDEN (Délégue Départementale de l'Education Nationale)
Mme Anne-Charlotte JEAN, Mme Sakina FELDLE, Mme Floriane LACHAUME, Mme Christel DAGRON, Mme Sandrine SEYCHELLES M Michel RENAULT et Mme Magalie FAUCHER	Représentants des parents d'élèves Titulaires Membres de la commission Affaires Scolaires

Par rapport aux mesures sanitaires (confinement) et au respect des distanciations sociales, le conseil d'école a lieu dans la salle des fêtes et la directrice a demandé exceptionnellement de limiter les présences au strict nécessaire (pas plus de 5 représentants de parents d'élèves, pas de doublon pour représenter parents d'élèves et association de parents d'élèves, 1 à 2 personnes de la commission scolaire, les autres seront invités à un autre prochain d'école)

Excusés :

M Serge ALIFAT Mme Delphine PUYBOUFAT	Enseignant du mardi de la classe de GS Présidente de l'APE (Mme DAGRON représente l'APE)
Mme Virginie BIANCHI, M Damien BOUCHAREYCHAS	Représentants des parents d'élèves Suppléants
M Stéphane FAROUT, Mme Sabine LOTTE	Membres de la commission Affaires Scolaires

*** Suite aux élections du 9 octobre, voici les nouveaux représentants des parents :**

Taux de participation : 57%

Sont élus à 92% :

Titulaires : Mme Anne-Charlotte JEAN, Mme Sakina FELDLE, Mme Floriane LACHAUME, Mme Christel DAGRON, Mme Sandrine SEYCHELLES

Suppléants : Mme Delphine PUYBOUFAT, Mme Virginie BIANCHI, M Damien BOUCHAREYCHAS

~~~~~

## **◆ Présentation du conseil d'école**

Rôle des représentants : Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre, les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement. Ces "délégués" participent aux conseils d'école. En tant que membre de la communauté éducative, les parents et leurs représentants contribuent à l'organisation de l'établissement. Sur les sujets relatifs à l'organisation du temps périscolaire, à l'utilisation des locaux ou à la réalisation des travaux, les représentants des parents d'élèves sont amenés à rencontrer les élus territoriaux (commune pour l'école primaire). Ils sont également en contact avec la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) lors des conseils d'école, ou chaque fois qu'une situation particulière l'exige.

Missions du conseil d'école : Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école. Dans ce règlement intérieur figurent les horaires, les règles de vie et de fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore les moyens de communication parents-école, etc.

Les représentants des parents sont consultés lors de l'adoption du projet d'école proposé par l'équipe pédagogique. Le projet précise les priorités et objectifs pédagogiques mis en place au sein de l'établissement.

Le conseil d'école donne son avis ou formule des suggestions sur tous les sujets liés au fonctionnement de l'établissement. Cela comprend la protection et la sécurité des enfants, les mesures d'intégration des enfants handicapés, la prévention des violences et du harcèlement, le budget, etc. Il veille au respect des valeurs et des principes de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité.

À l'école primaire, le conseil d'école a lieu tous les trimestres (sauf cas exceptionnel). Il est constitué des enseignants de l'école, du maire de la commune ou de son représentant, d'un conseiller municipal chargé des affaires scolaires, du délégué départemental de l'Éducation Nationale, des représentants des parents d'élèves (égal au nombre de classes) et d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école.

La Présidente peut inviter des personnes externes au conseil d'école, personnes consultées sur des sujets qu'elles ont en responsabilité. Les invitations peuvent donc être ponctuelles selon l'ordre du jour du conseil d'école.

Les personnes invitées par la Présidente peuvent être consultées mais ne prennent pas part aux votes.

Les réunions ont lieu en dehors des heures de classe, pour une durée globale annuelle de six heures.

Les questions diverses sont à remettre à la directrice au moins 48h avant la date du conseil d'école. Elles doivent être d'ordre général (Pour les questions individuelles, inciter les parents à prendre contact avec la personne concernée).

Toute question posée au conseil d'école sans avoir été soumise au préalable à l'équipe enseignante dans les délais indiqués sera reportée au conseil d'école suivant.

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est rédigé par son président (directrice de l'école). Ce procès-verbal est consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire est adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription par mail et un à Monsieur le Maire. Un exemplaire est affiché dans un lieu accessible aux parents d'élèves.

A Journac, la directrice rédige le compte-rendu à partir des notes du secrétaire de séance.

M le Maire relit la partie du compte-rendu qui concerne les questions diverses qui sont adressées à la mairie.

La directrice envoie par mail aux membres du conseil d'école la version numérique au lieu d'imprimer le compte-rendu. Les membres sont satisfaits de cette façon de procéder.

Le procès-verbal est ensuite consultable sur le panneau d'affichage. Le compte-rendu est transmis aux familles via l'APE car elle dispose des adresses mail des familles de l'école.

Le compte-rendu est consultable sur le site de la mairie.

Organisation de l'élection des représentants de parents d'élèves

Cette année, suite à la décision du premier conseil d'école de l'année précédente, les élections ont eu lieu uniquement par correspondance.

Les membres sont favorables à une reconduction.

#### **◆ Vote du règlement intérieur**

Documents présentés et envoyés en amont du conseil d'école : règlement intérieur de l'école et la Charte de la laïcité.

L'équipe enseignante a soumis aux membres du conseil plusieurs changements relatifs à la mise en place du protocole sanitaire.

Des parents d'élèves demandent quelle est la procédure en cas de Covid à l'école. M l'Inspecteur de l'EN répond en expliquant que les personnels et parents sont informés et un protocole se met en place. Il n'y a pas de communication pour les cas contacts. Dans le cas d'une contamination, l'école continue à fonctionner. S'il y a plusieurs cas, c'est le médecin conseillère technique de l'EN qui contacte l'ARS. Une fermeture de classe ou d'école peut être envisagée.

Ceci ne doit pas être intégré au règlement intérieur car les procédures évoluent.

M le Maire demande à ce que soit intégré dans le règlement intérieur que la mairie soit informée des radiations par l'école.

La directrice répond qu'elle avertit la mairie quand un élève est radié de l'école, qu'il lui est difficile de les avertir avant la demande de la famille et qu'elle est dans l'obligation de délivrer un certificat de radiation lorsque la famille a formulé sa demande. M le Maire répond que c'est alors trop tard. Il indique aussi qu'il a rencontré les maires de la communauté d'Aix sur Vienne. Il expose :

- que cela ne se passe pas comme cela dans les autres écoles de la communauté de communes
- et qu'il y a une entente entre les maires pour éviter que dorénavant des élèves soient scolarisés hors de leur commune.

M l'Inspecteur de l'EN rappelle la réglementation : la mairie est informée d'une radiation qui a eu lieu mais propose qu'il y ait un dialogue entre équipe enseignante et municipalité pour essayer d'anticiper ces radiations, pour discuter de la manière de les éviter. De plus, les raisons sont, dans certains cas, obscures et sont difficiles à anticiper, les familles sont souvent déterminées et/ou ne souhaitent pas en discuter.

M le Maire propose qu'il y ait un temps d'échange entre la demande de radiation et la signature pour parler avec la famille.

La directrice indique que quand elle aura une demande de radiation, elle fera part aux familles qu'elles seront susceptibles d'être contactées par les services de mairie. M l'Inspecteur de l'EN explique que la directrice n'a quand même pas le choix, elle doit signer le certificat de radiation. Le délai entre la demande de radiation et la signature est donc très court.

Pour résumer, la directrice réexplique que les inscriptions ont lieu auprès de la mairie, cela permet de donner leur accord ou non mais qu'en effet, les radiations se font au niveau de l'école auprès du directeur. M l'Inspecteur de l'EN explique que cette réciprocité mairie/école doit également avoir lieu pour les inscriptions.

Mme l'Adjointe au Maire demande à ce que soit enlevé le terme de TAP au profit de « temps périscolaires ».

**Le règlement intérieur est donc voté à l'unanimité et applicable dès ce jour et jusqu'au 1<sup>er</sup> Conseil d'Ecole de l'année scolaire suivante.**

### **◆ Rentrée 2020**

Mme Céline DARTHOUX, enseignante des CM2 l'année dernière, n'est pas à l'école de Jourgnac cette année. Suite à une erreur administrative lors de sa demande de mutation, les services de l'Inspection lui ont proposé pendant les grandes vacances un poste à titre provisoire, poste qu'elle a accepté.

Des points de suivi « évolution de la situation pour l'école » ont été réalisés par la directrice via mail auprès des membres du conseil d'école fin juillet et fin août.

#### Effectifs et classes en septembre 2020 :

**Classe 1** : 21 élèves avec Cécile PARCELIER (11PS et 10 MS)

La rentrée échelonnée en 2 groupes a bien été réalisée comme prévu.

**Classe 2** : 14 élèves avec Laure CORNÉE et Serge ALIFAT présent les mardis (14 GS)

**Classe 3** : 18 élèves avec Lucie PIVOIS-MARTIN (18 CP)

**Classe 4** : 22 élèves avec Pierre LEMASSON (lundi/mardi) et Héroïse BONNET (jeudi/vendredi) (11 CE1 et 11 CE2),

**Classe 5** : 25 élèves avec Isabelle REJOU (lundi/mardi depuis le 14 septembre) et Angélique THEVENOT (jeudi/vendredi) (14 CM1 et 11 CM2)

L'effectif total est de 100 élèves.

#### Personnels intervenant au niveau de l'école :

Depuis le 14 septembre, il y a 3 AVS (auxiliaires de vie scolaire recrutés par l'Education Nationale) pour accompagner des élèves en situation de handicap.

Depuis le 14 septembre, il y a une personne en emploi service civique à l'école jusqu'au 31 mai 2021 (contrat Education Nationale/Rectorat).

Depuis courant septembre, il y a une personne du SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile) qui intervient auprès d'un élève dans une classe.

Au niveau du personnel de mairie, il y a une personne au niveau de la classe des PS-MS et une autre personne pour la classe de GS (emploi du temps variable selon les jours et les semaines à hauteur d'environ 2h le matin). Pour le moment, cette personne est absente et non remplacée depuis le 21 septembre. Elle sera absente jusqu'au 30 novembre.

#### Informations diverses :

- Reconduction de l'opération "un fruit pour la récré" dans les classes maternelles : distribution d'un fruit le jeudi financé par la mairie qui ne touche plus de subvention pour cette opération

- Opération « Onilait » : distribution de lait bio et de fromages labellisés à la cantine avec subvention européenne.

- M l'Inspecteur de l'EN parle d'une opération « petit déjeuner » avec subvention qui pourrait être mise en place et inclurait ainsi le fruit des maternelles.

- Don d'une famille de jeux pour la garderie

- Don de livres par une AVS.

- Changement des distributeurs de papiers pour l'essuyage des mains

- Installation d'une nouvelle chaudière qui alimente le bâtiment de la garderie, la salle polyvalente et la cantine.

- Suite au protocole sanitaire, il y a des changements d'organisation au niveau de l'école. Les informations ont été transmises aux familles par mail (exemple : note de rentrée), par l'intermédiaire des cahiers de liaison pour donner des précisions, des informations complémentaires, réaliser des ajustements...

Sans exposer tous les détails (présentés dans la note de rentrée et réexplicités dans le règlement intérieur), dès la rentrée de septembre, l'organisation de l'accueil et de la sortie de classe a été pensée pour limiter les attroupements ou brassage des élèves suite à la nouvelle mise en place du protocole sanitaire. L'équipe de l'école remercie les familles de veiller à bien respecter les gestes barrières comme les distances lors de l'entrée et la sortie des élèves.

Lors de la réunion de pré-rentrée, il a été décidé en conseil des maîtres de décaler les récréations pour éviter les regroupements et de partager la cour en deux au moment des chevauchements de récréations laissant tout de même un grand espace pour chacune des classes. Les jeux de cour sont partagés afin que chaque classe bénéficie de ses « propres » jouets non partagés avec les autres classes.

Les toilettes ont été attitrées pour chaque classe afin de limiter les croisements.

Dans le cas de survenue d'un cas confirmé au sein d'une famille, il a été rappelé de bien penser à prévenir l'école.

Dans le cas d'apparition de symptômes du covid à l'école, l'enseignant joindra la famille (bien veiller à communiquer des numéros où vous êtes joignables facilement). En attendant l'arrivée des parents, l'enfant disposera d'un masque et sera mis à l'écart du groupe, éventuellement sous la surveillance d'un agent communal.

Suite aux précisions du médecin de l'Education Nationale, il a été rappelé auprès des familles de vérifier la température tous les matins avant de venir à l'école. En cas de symptômes (rhume, éternuements, nez qui coule, mal de gorge, mal de tête, toux, fatigue, troubles digestifs...) ou de fièvre (38°C ou +), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Un avis médical s'impose. L'enfant ne peut revenir qu'à la fin des symptômes (environ 2 à 3 jours dans le cas d'un virus classique ou d'un coup de froid). Si un test COVID est réalisé, alors l'enfant ne revient qu'après interprétation du résultat par un médecin et un certificat médical. Les personnels devront procéder de la même manière.

L'équipe de l'école constate un réel effort et respect des règles de la part des familles pour appliquer les gestes barrières, respecter les distances, porter le masque... Dans le cas de doute, les familles ont été très vigilantes et ont gardé leurs enfants en observation quand l'état de santé était suspect.

- Cantine : suite au premier mois de classe, des adaptations au niveau de l'organisation se sont mises en place : à partir du 1<sup>er</sup> octobre, une personne a été recrutée pour l'interclasse du midi. Cela permet donc de faire 2 services de cantine. Les PS/MS et GS descendent manger à midi encadrés par 3 personnels de cantine. Ils sont remontés par 2 personnels à 12h45. Les PS/MS sont couchés et surveillés par l'une des personnes et les GS restent dans la cour pour un temps de récréation sous la surveillance de l'autre personne.

Pour les élèves de l'élémentaire, ils restent en récréation de 12h jusqu'à 12h45 sous la surveillance de 2 personnes qui assurent aussi leur passage aux toilettes pour le lavage des mains avant la cantine.

Des zones sont réalisées dans la cour pour éviter le brassage entre classe. En revanche, il n'y pas de toilettes attitrées pour les élèves de CE1/CE2 parce que leurs toilettes sur le temps de classe se trouvent dans le bâtiment d'en face.

Le retour spontané des élèves de cette mise en place est très positif : ils apprécient ce dispositif car ils indiquent qu'ils peuvent jouer entre midi et deux et que cela fait moins de bruit pour manger.

M le Maire précise que la nouvelle organisation fait l'unanimité aussi mais précise que ce n'est pas facile de trouver une personne qui veuille travailler 1h30 par jour.

D'autre part, cette mise en place est plus sécurisante car cela fait moins d'élèves à surveiller pour les adultes et rend cette situation plus maîtrisable. Cela apporte du confort aux élèves et répond à leurs besoins de sécurité et de considération (l'adulte a le temps de s'occuper d'eux, de les écouter, de les aider à gérer des conflits...)

Suite au nouveau protocole de la rentrée du 2 novembre, au niveau de l'école, il a été rajouté :

- le lavage des mains avant et après les récréations. Une organisation a été repensée pour les classes de CP et de CM1/CM2 afin que les élèves de ces classes ne se croisent pas puisqu'ils utilisent les mêmes sanitaires pour le lavage des mains et afin d'assurer une surveillance des 3 zones (zone d'attente 1 avant lavage, sanitaires, zone d'attente 2 après lavage)
- le port du masque pour les élèves à partir de 6 ans
- Le matériel collectif de classe a été partagé en 2 pour permettre un isolement des objets touchés par les élèves pendant 24h. Il s'agit des crayons, feutres, livres, caisses/plateaux d'activités, matériel pédagogique... Tout ce qui a été touché par les élèves le lundi et le jeudi est mis à l'écart pour décontamination pendant au moins 24h.
- Les classes de CP et de CE1/CE2 ont revu leurs dispositions des tables pour permettre davantage de distanciations entre les élèves. Cela modifie les pratiques de classe. Pour exemple, en CP, cela enlève les coins tables pour travailler par petits groupes.

La mairie a missionné l'agent communal ATSEM de la classe des PS-MS de la désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels après la dernière récréation de la matinée.

La mairie a informé les familles que les services de cantine et de garderie seront assurés. La cantine sera réaménagée afin de respecter la distanciation préconisée dans le protocole avec l'utilisation de la salle polyvalente. La garderie se fera dans les conditions habituelles : pas de distanciation, brassage des classes. Le port du masque est obligatoire pour les enfants de 6 ans et plus (ils ne seront pas fournis par la mairie). Aucun jeu ne sera mis à disposition des enfants : pas de feutres, crayons,... Les parents peuvent fournir une trousse avec crayons, feutres mais ni jeux ni jouets. Les familles qui en ont la possibilité sont invitées à ne pas utiliser le service garderie. Les conditions d'accueil peuvent évoluer en fonction de nouvelles directives.

Par conséquent, les quelques jours de motricité initialement prévus jusqu'en décembre pour la classe des PS/MS (réservation de la salle polyvalente) ne pourront plus avoir lieu.

Au fil des jours, le service de garderie a évolué :

- le personnel a reconfiguré les lieux pour proposer 5 tables : 1 table pour chaque classe afin de limiter les brassages. En arrivant, les enfants s'installent à la table qui correspond à leur classe.
- sur chaque table, l'agent municipal a disposé des jeux qui ne sont utilisés que par les enfants de cette table.
- Les jeux sont ensuite mis en décontamination pendant 24h.

Au fil des jours, l'organisation de l'interclasse s'est modifiée :

- la cour est partagée en zone pour chaque classe
- les élèves sont descendus et remontés classe par classe.

M le Maire précise que 200 masques enfants ont été commandés par la communauté de communes pour palier à d'éventuels manques.

M l'Inspecteur de l'EN annonce qu'il y a un nouveau carton de masques qui doit arriver à notre école.

- Un hommage à Samuel Paty a eu lieu dans les classes lundi 2 novembre matin. Ce moment a permis d'expliquer ce qui s'était passé et de clarifier cet événement dramatique. Quelques élèves étaient au courant, d'autres confondaient avec des faits divers (dame mangée par son chien) et d'autres n'en avaient pas entendu parler. Ils ont échangé ensuite entre eux et ont parlé de l'école.

Ce travail sera approfondi en séances d'EMC (Education Morale et Civique). La municipalité a fait réaliser une banderole : elle est apposée sur le mur de l'école.

M le Maire précise que la gendarmerie a contacté la mairie à propos de la banderole. Les gendarmes conseillent d'être vigilants en cas de remarques concernant celle-ci. A la moindre alerte, il faudra les contacter sans délai.

M l'Inspecteur de l'EN ajoute que dans le cadre du plan Vigipirate renforcé, les enseignants doivent aussi être vigilants concernant toute atteinte à la laïcité (remarques, attitudes radicales) en faisant remonter les faits au niveau de l'Inspection Académique.

- Suite au confinement, le début d'année a été et est consacré à la consolidation de notions et de révisions. L'équipe enseignante a constaté un besoin de retrouver des méthodes de travail pour la mise au travail en autonomie. Il a donc fallu axer les priorités :

- sur l'aide à la structuration : gestion des étapes de travail, méthodologie, gestion des affaires personnelles.

- sur la régularité des entraînements et exercices. Exemple : entraînement quotidien en lecture même sur des textes très courts pour réenclencher les automatismes.

M l'Inspecteur de l'EN précise que les résultats des évaluations nationales sont moins bons au niveau national et qu'en effet, le temps en classe et la présence des enseignants sont primordiaux. Il faut à présent travailler sur ces lacunes en priorisant les apprentissages.

- Absence des enseignants : Mme Réjou a été absente jusqu'au 14 septembre et a été remplacée par Mme Thévenot.

Mme Bonnet a été absente les 10 et 11 septembre et a été remplacée par Mme Gadou-Rougerie.

Mme Lucie Pivois-Martin a été absente le 18 septembre et a été remplacée.

Mme Parcelier a été absente jeudi 8 octobre après-midi et vendredi 9 octobre et n'a pas été remplacée. Ses élèves ont été répartis dans les classes. Pour le réveil de la sieste, la directrice s'est positionnée dans la classe de Mme Parcelier auprès du personnel communal et a confié ses élèves en récréation sous la surveillance de roulement de services des collègues avec cour de récréation partagée pour éviter les brassages.

Au nom de l'école, la directrice remercie l'ensemble des partenaires pour leurs actions pour le bien de l'école.

M l'Inspecteur de l'EN précise qu'il a été particulièrement difficile de réagir à tous ces changements notamment de dernière minute (nouveau protocole, hommage à Samuel Paty) et que les équipes enseignante et municipale peuvent être remerciées de leurs efforts.

Un représentant de parents d'élèves remercie spontanément l'école et la municipalité de leur investissement et leur bienveillance vis à vis des familles depuis le premier confinement.

Mme Pivois-Martin explique que le port du masque se fait sans trop de problèmes jusqu'à présent et que les élèves s'adaptent très bien à tout ce que le protocole a induit au niveau du fonctionnement.

La directrice explique que toute cette organisation est vraiment millimétrée pour les différents moments de la journée pour que les élèves la vivent sans en ressentir la pesanteur.

#### **◆ Besoins de l'école :**

- Aménagement dans la classe de CP : Mme Pivois-Martin a fait part d'un besoin d'un mobilier pour le rangement des cartables des élèves.

- Photocopieur : il y a souvent du bourrage de papiers même avec des feuilles que nous stockons dans des endroits secs. L'équipe signale également un fait récurrent à l'agent de maintenance : problème au niveau d'une ligne quand on fait des photocopies : lettres « mangées » ou en double. M le Maire explique qu'il s'agit d'un contrat de location puisque l'école récupère le photocopieur utilisé auparavant par la mairie. Il va contacter l'entreprise.

- Le fonctionnement en maternelle est perturbé dès qu'un personnel municipal est absent. Pour exemples :

- accueil des élèves moins personnalisé car le personnel, qui est en temps normal dans la classe de PS/MS pendant l'accueil, doit alors gérer les élèves arrivant par le bus,
- cela représente moins d'aide pour les besoins des enfants car elle doit également intervenir en GS où il y a encore des accidents de propreté, des besoins d'aide pour la distribution du goûter (exemple : châtaignes ...),
- journée plus fatigante pour tout le monde (élèves moins accompagnés, personnels municipaux présents et enseignants)

Ceci s'accroît avec le durcissement du protocole sanitaire car l'agent municipal ATSEM de la classe des PS-MS assure le vidage des poubelles et dorénavant depuis le 2 novembre la désinfection de toutes les surfaces fréquemment touchées pendant le temps de classe.

- Internet : peu de débit ou aucun débit à certains moments.

M le Maire précise qu'il y a eu un changement d'opérateur récent et qu'il faut que ça se mette en place mais qu'il va contacter l'entreprise par rapport à ces problèmes récurrents.

- problème de TNI de la classe des CM1-CM2 : suite à une première intervention, l'image est revenue mais le son est toujours absent.

## ◆ Activités prévues pour l'année

### ◆ Projet d'école :

Le projet d'école est le même que celui qui a été présenté en juin 2019. Les actions se mettent en place dans les classes : coins pour se calmer, pour se recentrer, roues des émotions, chaise « stop » avec des objets de détente, temps de relaxation, travail sur les qualités (vocabulaire, lexique).

Il est complété par des réflexions sur des aménagements de classe pour permettre d'autres modes de travail pour les élèves et donc permettre de proposer d'autres modalités pédagogiques au service du bien-être des élèves pour leurs apprentissages.

Pour exemple dans les classes maternelles :

- utilisation des coins calmes quand un enfant perturbe le groupe.

Il choisit le coin calme qu'il préfère : cabane avec veilleuse et doudou sous mon bureau, coin avec balles antistress, coin avec berceuse à écouter, coin avec sablier gélinifé à regarder.

- utilisation de sa roue des émotions: joie, tristesse, peur, colère

- première observation des sensations du corps (à différencier de ce que l'on ressent comme émotion): corps excité, corps calme, corps fatigué, corps qui a besoin de câlins.

- coffre avec activités pour se calmer : kaléidoscopes, sabliers à gel, balles anti-stress...

- lecture d'albums sur les mots magiques du style les mots qui font du bien pour développer l'empathie...

- lectures d'albums et lien avec les émotions : nommer les émotions des personnages, jouer les émotions

- lecture d'albums, activités orales sur les qualités des personnages (exemple : il fait preuve de courage, il est courageux ou il dit la vérité, il est honnête...), lien avec notre vécu

- temps calme en début d'après-midi autour d'activités corporelles pour se détendre, se relaxer, s'apaiser

Pour exemple dans les classes d'élémentaire :

- des balles anti stress, un cube soulagement de stress et anxiété

- des coussins d'équilibre (mais attirés à deux élèves en ayant vraiment besoin, ça leur permet de se canaliser physiquement tout en restant sur leur chaise)



- 15 minutes (plus ou moins en fonction de la journée...) d'exercices de relaxation le vendredi après-midi : se recentrer, canaliser ses gestes...
- (en construction) un coin en retrait pour se calmer (mise à disposition de feuilles et crayons pour se décharger, sablier gélifié)
- conseil d'élèves une semaine sur deux : les élèves ont à disposition des papiers pour noter leurs félicitations/remerciements, leurs propositions pour la classe et leurs problèmes rencontrés. Il y a une lecture des papiers en groupe-classe et réflexion commune sur les problèmes et sur les propositions. Pour l'instant, l'enseignant intervient mais souhaite être de plus en plus en retrait dans ces moments.

♦ APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) :

Les APC permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école

Pour l'année scolaire 2020-2021, à l'école primaire, les heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) sont destinées en priorité aux élèves qui maîtrisent le moins les compétences de l'année précédente. [...] Des groupes de besoins, éventuellement multi-niveaux, peuvent être utilement mis en place pour répondre à l'hétérogénéité dans la maîtrise de certaines compétences.

L'APC a lieu de la manière suivante :

| Périodes scolaires concernées | Jours                                                              | Horaires                                                 | Classe (s) |    | Nom de l'enseignant                               |
|-------------------------------|--------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|------------|----|---------------------------------------------------|
|                               |                                                                    |                                                          |            |    |                                                   |
| P1 à P5                       | Lundi<br>Mardi<br>Jeudi<br>Vendredi<br>1 semaine sur 2             | 16h15-16h45                                              | PS/MS      | GS | Cécile Parcelier                                  |
| P1 à P5                       | Mardi et Jeudi                                                     | 16h15-16h45                                              | CP         |    | Lucie PIVOIS-MARTIN                               |
| P1 à P5                       | Mardi (pour Isabelle REJOU)<br><br>Jeudi (pour Angélique THEVENOT) | 16h15-16h45                                              | CM1/CM2    |    | Isabelle REJOU<br>Angélique Thévenot              |
| P1 à P5                       | Lundi<br>Jeudi                                                     | 16h15-16h45<br>Jeudi avant les vacances de 16h15 à 17h15 | CE1/CE2    |    | Pierre LEMASSON (lundi)<br>Héloïse BONNET (jeudi) |

Période 1

| Classe  | Objectifs                                                                                                                            | Nombres d'élèves concernés             |
|---------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|
| GS      | Numération : travail autour de quantités jusqu'à 4 (dénombrement, reconnaissance globale sur dé, doigts, reconnaissance des nombres) | 4 élèves                               |
|         | Langage écrit : graphisme, écriture du prénom                                                                                        | 3 élèves                               |
|         | Langage oral                                                                                                                         | 2 élèves                               |
| CP      | Graphisme                                                                                                                            | 4 élèves                               |
| CE1/CE2 | Entraînement à la lecture en CE2 : fluence et compréhension                                                                          | 3 élèves (3 présents / 4 propositions) |
| CM1/CM2 | Numération sur les nombres entiers (les lire les écrire, les encadrer) et des activités de lecture à                                 | 8 élèves (6 de CM1 et 2 de CM2)        |

|  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
|  | haute voix.<br>Lecture à haute voix accompagnée d'activités de compréhension littérale et implicite (petites scénettes à lire et à théâtraliser), trouver l'ordre de grandeur d'un calcul (les 4 opérations pour les CM2, l'addition, la soustraction et la multiplication pour les CM1).<br>Reconnaître un nom / un verbe<br>Poser une soustraction à retenue |  |
|--|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|

## Période 2

| Classe  | Objectifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Nombres d'élèves concernés |
|---------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| PS-MS   | Phonologie<br>Découpage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 10 élèves                  |
| GS      | Numération : travail autour de quantités jusqu'à 6 (dénombrement, reconnaissance globale sur dé, doigts, reconnaissance des nombres)                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2 élèves                   |
| CP      | Graphisme<br>Lecture                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 4/5 élèves en rotation     |
| CE1/CE2 | Entraînement à la lecture en CE1 et correspondance grapho-phonologique                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 5 élèves                   |
| CM1/CM2 | Lecture à haute voix accompagnée d'activités de compréhension littérale et implicite (petites scénettes à lire et à théâtraliser), trouver l'ordre de grandeur d'un calcul (les 4 opérations pour les CM2, l'addition, la soustraction et la multiplication pour les CM1).<br>Trouver infinitif et groupe d'un verbe<br>Tracer des droites perpendiculaires<br>+ séance en fonction des besoins identifiés en classe | 8 élèves (6 CM1 et 2 CM2)  |

### ♦ Photographies scolaires :

Elles ont eu lieu le jeudi 8 octobre avec le même photographe que l'année dernière.

Cette année, pour des raisons liées au respect du protocole sanitaire, les photographies « fratries » n'ont pas été possibles pour éviter de regrouper des enfants de niveaux de classes différents.

L'équipe enseignante a trouvé une organisation pour permettre la désinfection de la salle garderie (salle utilisée comme studio par le photographe) après chaque passage de classe : désinfection des chaises et tables, aération de 10 à 15 minutes. Ainsi, les photographies de groupe-classe et individuelles ont été possibles.

Les commandes sont en cours et se font exclusivement sur internet cette année suite au sondage de l'année dernière auprès des familles.

### ♦ Piscine :

Le projet pédagogique a été envoyé début septembre à l'Inspection et a été validé par M l'Inspecteur de l'EN.

L'activité piscine devait recommencer à partir du 18 septembre de la manière suivante :

| Ordre de passage des classes : | Dates                                    |
|--------------------------------|------------------------------------------|
| CM1/CM2                        | 18 septembre au 4 décembre               |
| CE1/CE2                        | 11 décembre puis du 8 janvier au 19 mars |
| CP                             | 26 mars au 18 juin                       |

Financement : le tarif est de 2.80 €/enfant/séance (tarif 2019). La mairie prend en charge le transport et la moitié du tarif d'entrée. Les parents en sont informés dans la note de rentrée et dans

les mots d'information sur l'activité « piscine » que chaque enseignant fait passer dans les cahiers de liaison.

Un maître nageur est mis à disposition par la Communauté de Communes.

D'après les dernières informations que nous avons reçues le 22 octobre, la piscine d'Aixe a réouvert aux scolaires à partir du 2 novembre. Pour le moment, en raison du protocole sanitaire, elle n'accueille qu'une seule classe par créneau d'horaires et l'école de Journac n'est pas accueillie sur le planning de novembre/décembre. La situation concernant le planning devrait être réévaluée pour janvier. Ces informations datent d'avant le nouveau protocole sanitaire.

#### ♦ Activités pédagogiques et culturelles :

Pour le moment, en raison de la situation sanitaire, l'école n'envisage pas de sorties. Elle n'a d'ailleurs reçu que des propositions de spectacles au centre culturel de St Yrieix la Perche. La directrice a contacté le centre culturel par téléphone, la mairie de St Yrieix la Perche, a envoyé trois mails pour connaître le dispositif d'accueil par rapport au protocole. Elle n'a reçu aucune réponse. Il a donc été décidé en conseil de maîtres en septembre et en octobre de ne pas donner suite.

Début novembre, un mail a été envoyé aux écoles pour indiquer que le centre culturel annulait tous ses spectacles.

- projet « jardin » pour les élèves de la classe de GS dans le jardin des écoliers. Ce projet donne lieu à des lectures d'albums, des activités autour du jardinage, autour du langage oral. Le cuisinier a mis au menu les salades et les radis que les élèves avaient plantés. Des photographies (sans visage) ont été prises pour la parution d'un article dans l'Info Mairie.

- Confection de 49 cartes de Noël par la classe de CM1/CM2 et CP pour une association de personnes qui visitent les personnes âgées.

C'est la commission « Solidarité » de la mairie, mise en place avec la nouvelle équipe municipale, constituée de bénévoles qui visitent régulièrement les personnes âgées de plus de 75 ans. Pour les fêtes, ils vont leur distribuer des chocolats. Il a été proposé de faire faire des cartes de Noël par des élèves de l'école pour leur apporter également.

D'autre part, avec le confinement, ces bénévoles appellent une fois par semaine les personnes âgées de leur secteur et leur rendent visite si besoin. Une action plus importante « intergénérationnelle » pourrait être pensée quand la crise sanitaire sera terminée.

- en suspens : Projet de lâcher de ballons en novembre pour soutenir l'action du téléthon. Le président local du téléthon a pris contact avec l'école le mardi 13 octobre pour proposer aux enfants un lâcher de ballons. Cela semble compliqué d'envisager ceci sur le temps d'interclasse, il demande la possibilité de le faire sur le temps de classe.

La directrice a pris contact avec le président en lui indiquant son accord à la condition de replacer ceci dans un contexte pédagogique : domaine du vivant, la santé/ Education Morale et Civique, notion de différence, d'inclusion... Le président local du téléthon se renseignait auprès de la fédération pour voir si une personne pourrait intervenir dans les classes et adapter son discours en fonction du niveau des élèves, tout ceci en respectant le protocole sanitaire.

D'autre part, lors de leur échange, le président local du téléthon et la directrice ont aussi abordé des questions telles que le courrier de déclaration auprès de l'aéroport, les demandes d'autorisation de droit à l'image s'il y a la présence de journalistes. La directrice met en garde aussi sur une réflexion au niveau de l'organisation pour ne pas mélanger et brasser les élèves et respecter les distances entre groupes d'élèves.

Mme l'Adjointe au Maire confirme que les actions Téléthon n'auront pas lieu sur Journac cette année.

- L'Union Nationale des Associations de Sauveteurs Secouristes (UNASS) propose des formations gratuites.

La classe de CP serait intéressée par l'initiation aux premiers secours (2h/3h) : notions élémentaires pour porter secours à l'école ou à la maison avec délivrance d'un diplôme mini sauveteur reconnu auprès de l'Unass 87/23

La classe de CM1/CM2 serait intéressée par une formation aux gestes qui sauvent (2h/3h) : notions élémentaires pour porter secours et utiliser un DAE (défibrillateur automatisé externe) avec délivrance d'une attestation reconnue par l'état.

Avec le confinement, ceci reste en suspens pour le moment.

#### ◆ Noël :

Cette année, il n'y aura pas de spectacle proposé à l'occasion de Noël afin d'éviter de regrouper tous les élèves dans la salle polyvalente.

La mairie souhaite organiser le repas de Noël. Le seul changement gênant serait peut-être que tous les élèves soient à table en même temps : plus de monde, de croisements, arrivée et retour en plus grand groupe.

Une attention particulière peut être portée :

- pour la descente des élèves et installation et pareillement pour la fin du repas et la remontée des élèves.
- Pour la distance entre les tables en utilisant tout l'espace de la salle des fêtes

Une représentante de parents d'élèves demande la possibilité d'une communication sur ce fait pour que les parents qui ne souhaitent pas que leur enfant prenne part à ce rassemblement puissent ne pas mettre leur enfant à la cantine ce jour-là.

La mairie répond que les parents sont informés du jour du repas de Noël sur la fiche des menus mais la représentante de parents fait remarquer que cela n'avertit pas de l'organisation retenue.

Les enseignants ne tiendront pas de stand de marché de Noël, les classes ne participeront pas à la réalisation d'objets vendus au stand de l'école.

L'APE ne sait pas encore si un marché sera possible cette année.

Reconduction de l'opération « cadeaux de Noël » qui consiste à attribuer une enveloppe de 100€ à chaque classe pris sur le don de l'APE.

La mairie offre un livre à chaque enfant mais le Père-Noël ne passera pas dans les classes. Les livres seront donnés directement aux enseignants qui les distribueront.

#### ◆ Financements (sorties, animations, interventions) :

Pas de sorties et interventions pour le moment à financer.

#### **Suivi de l'utilisation de l'argent donné par l'association de parents d'élèves au 13/11/2020**

Il reste 3430.77€ du don de 4500€ de septembre 2019 ajoutés des 990.53€ non utilisés de l'année précédente. L'association des Parents d'élèves a précisé à l'école en octobre 2020 qu'elle ne fait pas de don cette année à l'école et a proposé d'aider à financer les projets de l'année selon les besoins.

La directrice a répondu que pour le moment, cela n'était pas nécessaire puisque la coopérative scolaire de l'école a de l'argent disponible sur le compte et qu'il n'y a pas de sorties ou d'interventions envisagées.

Il est important aussi que l'association de parents d'élèves garde un fond d'argent sur son compte pour financer ses propres manifestations (achat de boissons, denrées...)

Rentrée 2020 : Des familles ont donné environ 11€/enfant. (tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés). La coopérative scolaire permet notamment de payer les adhésions à l'USEP et les assurances, de financer les sorties, d'acheter du petit matériel divers lié aux activités de

classe (exemple : ingrédients pour les ateliers de cuisine, piles pour la souris de l'ordinateur, jardinage,...)

Les cotisations Ligue de l'Enseignement/USEP sont aux tarifs de 4.60 € pour les maternelles et 5.25€ pour les élémentaires.

Cette année, l'école pourra bénéficier d'une remise exceptionnelle de 50 centimes sur les licences USEP. La directrice a rempli le formulaire de demande ;

#### ◆ Bilan transport :

Pour rappel, les transports sont financés par la mairie à hauteur de 6500€ maximum pour les sorties de l'année civile. Pour l'année 2020, cela représente la somme de 1445€ pour les diverses sorties et la piscine de janvier à mars.

**Au nom de l'école, Mme Cornée remercie l'ensemble des partenaires.**

### ◆ Sécurité

#### ❖ Plan Vigipirate

La nouvelle posture Vigipirate « Automne Hiver 2020 – Printemps 2021 » est active depuis le 26 octobre dernier et maintient l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Aussi, sans occulter la crise sanitaire en cours et les autres types de risques (naturels, technologiques, cyberattaque...), il est demandé aux établissements scolaires de prendre les dispositions nécessaires visant à se prémunir contre la menace spécifiquement liée aux attentats.

Consignes principales :

- Reconduction des mesures Vigipirate : malgré l'aménagement des conditions d'accès et de l'organisation des services, lié à la crise sanitaire, les précautions mises en place dans le cadre du plan Vigipirate doivent être maintenues. Il faut donc veiller entre autres à contrôler les flux et les accès aux établissements scolaires, à éviter les stationnements « sauvages » et les rassemblements importants aux abords des écoles, collèges et lycées ou encore à protéger, lorsque cela est nécessaire, les lieux abritant des matériels et des produits toxiques.
- L'actualisation des PPMS et la réalisation des exercices associés doivent être menées à bien au plus tôt.
- Une attention particulière doit être portée à la sécurisation des systèmes informatiques.
- La collaboration avec les correspondants « police » et « gendarmerie » de chaque établissement doit être maintenue et renforcée si nécessaire.

#### ❖ PPMS

Un Plan de Mise en Sûreté (PPMS) a été rédigé à l'école. Celui-ci est conçu pour faire face à des risques naturels (tempête, tremblement de terre...), à des risques technologiques (accident d'un transport de matières dangereuses).

Chaque lieu de "confinement" dispose d'un dossier avec des instructions sur les conduites à tenir pour les enseignants. La mallette de secours n'est pas complète en ce qui concerne le matériel et la trousse de premiers secours (eau, piles, postes, lampes de poche, gâteaux, gobelets...).

Dans le cas de l'application de ce plan, il est demandé aux familles de ne pas prendre de risque pour venir chercher leur enfant à l'école (cas de tempête, transport de matières dangereuses). Dans le cas d'accidents majeurs, les autorités rappellent que pour connaître les consignes à suivre et les renseignements sur l'évolution de la situation, il faut écouter la radio. (France Inter : 93.0 ou 100.7, Radio locale : 103.5)

Cette information figure désormais dans la note de rentrée distribuée aux familles.

D'autre part, en septembre 2016, les écoles ont établi un PPMS « sécurité intrusion attentat ». Le protocole a été rédigé avec M le Maire, M l'Assistant de Prévention de l'Inspection Académique et l'équipe enseignante. La rédaction de ce document est une réflexion sur les conduites à tenir dans le cas d'intrusion dans l'école, sur la mise en place d'exercices dans les classes (organisation, termes employés, sensibilisation aux élèves sur les conduites à tenir : alerter, se cacher, se protéger...) et sur des aménagements qui en découlent (portails à l'école, se fermer dans les classes, lieu de rangement des clés des portes intermédiaires...).

Il a été actualisé en début d'année et a été envoyé aux services de l'Inspection Académique pour validation.

❖ Bilan de l'exercice évacuation incendie du mardi 6 octobre 2020 :

En présence de M. Francis THOMASSON, Mme Marie-Pascale FRUGIER (adjoints au maire), Mme Brigitte DELAGE (DDEN)

|                                  |       |
|----------------------------------|-------|
| PS/MS                            | 40 s  |
| GS                               | 43 s  |
| CP                               | 1 min |
| CM1/CM2                          | 48 s  |
| CE1/CE2 (bâtiment côté garderie) | 48 s  |

Une alarme est maintenant installée dans la classe des CM et leur permet de bien entendre l'alerte. Pas d'autre remarque.

❖ Exercice de sécurité « Intrusion-Attentat » de vendredi 9 octobre déplacé à jeudi 15 octobre 2020 :

Objectif :

Tester l'alarme

signal d'alerte de classe en classe

alerter la classe des CE1/CE2 par l'intermédiaire de Mme THEVENOT

Lors de cet exercice, le signal part de la classe des GS en utilisant les termes « exercice INTRUSION chez GS ».

Le signal sera relayé par des élèves proches de la porte ou les adultes présents (AVS/ATSEM) sauf dans la classe des CE1/CE2 par téléphone.

Protocole :

se cacher dans la classe,

se cacher dans le dortoir pour les PS/MS

se cacher dans le grenier pour les CE1/CE2 (arrêt à l'étage de la bibliothèque en leur montrant la clé et la porte de l'étage suivant)

garder le silence absolu, éteindre les lumières, fermer les portes, baisser les stores et fermer les rideaux

Observations :

❖ Il a été possible de réaliser l'exercice dans le noir complet pour les PS/MS : Stores baissés et lumière éteinte dans le dortoir.

❖ Long pour obtenir le silence le temps de se cacher

❖ Déplacement bruyant pour les CE1/CE2 mais silence obtenu une fois arrivés dans la bibliothèque

❖ Les élèves ont pris l'exercice au sérieux.

❖ Les élèves de CE1/CE2 ont posé des questions si l'intrusion se passait pendant la récréation.

Conclusion de l'exercice : l'alerte a été efficace de classe en classe. L'exercice s'est bien déroulé.

❖ Un exercice d'évacuation du dortoir sera reconduit sous la même forme que les années précédentes (simulation en 2 ou 3 tests un matin dans les mêmes conditions que la sieste (chaussures posées, enfants couchés sous les draps, pièce noire)

Date prévue : mardi 12 janvier 2021

❖ Pour information, tous les comptes-rendus des exercices « sécurité des écoles » sont communiqués aux services de l'Inspection.

### ◆ Prévision des effectifs pour la rentrée de septembre 2021

Chaque année, les services de l'Inspection demandent une prévision d'effectifs en novembre.

Voici donc les chiffres qui seront présentés :

PS : 14 élèves

MS : 11 élèves

GS : 10 élèves

CP : 14 élèves

CE1 : 18 élèves

CE2 : 11 élèves

CM1 : 11 élèves

CM2 : 14 élèves

Soit au total  
**103 élèves inscrits**

Il y a un départ de 11 CM2 pour la 6<sup>ème</sup>.

### ◆ Questions diverses

Il n'y pas de questions pour l'école.

Les questions sont déposées par les représentants des parents d'élèves auprès de la mairie. (voir annexe 1)

Question sur l'organisation de la cantine : la mairie explique qu'elle ne communique pas sur des organisations qu'elle juge internes (chefs de table, cartons, bruitomètre) pour gérer le bruit, les comportements mais que tout ceci est expliqué aux enfants de manière adaptée selon les âges.

Les parents trouvent difficile de ne pas savoir ce qu'il en est lorsque seuls les enfants racontent.

Par exemple, les parents rapportent que les enfants ne disent pas forcément la même chose entre eux. Les familles aimeraient donc connaître les règles pour pouvoir en reparler avec leurs enfants.

La mairie explique qu'elle tâtonne et, qu'en ce sens, elle n'en informe pas les familles tant que les fonctionnements ne sont pas stabilisés.

Pour exemples, elle explique qu'un bruitomètre collectif et manuel a été confectionné par les élus, ceci pour sensibiliser les enfants aux nuisances sonores dans le restaurant scolaire. Elle indique que les cartons verts, jaunes et rouges ont été remis en place.

Elle pense toutefois qu'il est possible de passer une information aux familles.

M l'Inspecteur de l'EN propose que ce soit annexé au compte-rendu du conseil d'école. (voir annexe 2)

Question sur la quantité de nourriture : Mme l'Adjointe au Maire explique qu'un seul enfant s'est plaint une fois. La mairie a demandé au cuisinier d'augmenter les portions de nourriture et de pain.

La municipalité rappelle qu'elle se tient à la disposition des familles qui le souhaitent.

La mairie précise que le fonctionnement en deux services est mis en place pour diminuer le bruit et non par rapport au protocole sanitaire.

La date pour la matinée « portes ouvertes » sera définie ultérieurement.

*Compte rendu relu par Monsieur le Maire (passages des questions diverses concernant la mairie) et l'équipe enseignante*



## Annexe 1

### **Questions des parents – Conseil d'école du 13 novembre 2020**

Concernant le fonctionnement du restaurant scolaire, vous avez informé les parents que deux services ont été mis en place et qu'une personne supplémentaire a été embauchée. Par ailleurs, en ce qui concerne l'organisation pour assurer le bon déroulement des repas, les informations dont disposent les parents viennent essentiellement de ce que leurs enfants transmettent et peuvent donc être partielles : chef de table, récompense, codes couleurs...

Ainsi, afin d'avoir une meilleure connaissance de l'organisation, est-il possible de préciser le système mis en place ?

De plus, est-ce que cette information peut être facilement mise à disposition des parents qui le souhaitent ? La connaissance de cette information pourrait permettre aux parents d'expliquer plus facilement aux enfants les actions et pouvoir reprendre avec eux pour que ce temps de cantine se déroule de façon plus sereine.

Par ailleurs, quelques cas de rations insuffisantes nous ont été signalés. Est-ce que cela s'est produit régulièrement ? Est-ce que les enfants s'en plaignent au moment des repas ? Est-il envisagé d'organiser plus de quantités ?

## Annexe 2



### INFORMATIONS CANTINE

Suite à l'embauche d'une personne, les jours de classe, de 12 h 00 à 13 h 30, nous avons pu instaurer 2 services :

- maternelles à 12 h 00
- élémentaires à 12 h 45.

Cependant afin de respecter le nouveau protocole sanitaire, à compter du 2 novembre 2020, la cantine a été réaménagée avec l'utilisation de la salle polyvalente et une nouvelle organisation mise en place :

- 12 h 00 PS et MS
- 12 H 10 GS
- 12 H 30 CP
- 12 H 45 CE1-CE2 et CM1-CM2 avec au moins un mètre de distanciation entre chaque classe.

Les enfants restent toujours à la même table et à la même place.

Ils retournent à l'école classe par classe.

Au moment du repas « mesures » à l'essai préalablement expliquées aux enfants:

Un « bruitomètre », confectionné par nos soins, a été installé afin de sensibiliser les enfants sur le bruit régnant dans le restaurant scolaire.

Un chef de table responsable de la bonne tenue de la table (bruit, chahut...) et chargé de remplir les pichets d'eau est désigné chaque semaine (tous les enfants seront « chef de table » sauf ceux qui ne le souhaitent pas).

Chaque jour des smileys verts peuvent être attribués aux tables, celles qui en comptent 3 à la fin de la semaine ont une récompense distribuée le lundi : un gâteau confectionné par le cuisinier.

Marie-Pascale FRUGIER  
Adjointe en charge de la commission Affaires Scolaires